

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 29 DECEMBRE 2004**

Le gouvernement, réuni le 29 décembre 2004, a examiné, entre autres, des projets de délibération, et des projets d'arrêté.

L'apprentissage : donner à l'apprenti toute les chances de réussir sa formation diplômante et d'accéder à l'emploi

Aujourd'hui 45 % des jeunes sont peu ou pas qualifiés. L'apprentissage apparaît donc comme la voie de l'excellence pour ces jeunes. Mais l'analyse du dispositif actuel met en exergue la nécessité de développer qualitativement l'apprentissage et de poursuivre en particulier les priorités suivantes :

- diminuer les sorties prématurées des formations par apprentissage
- améliorer le taux de réussite aux diplômes.

Ces objectifs seront atteints en favorisant l'accès aux savoirs de base et en facilitant une orientation professionnelle choisie en toute connaissance de cause.

A cette fin, des Sections d'Apprentissage Spécialisées (S.A.S.) initiales et terminales vont être mises en place.

Les S.A.S. initiales permettront aux jeunes de rejoindre des formations par apprentissage de niveau CAP ou BEP en cours de sessions sans avoir à attendre l'année suivante. Les jeunes pourront acquérir les savoirs de base généraux et effectueront un choix quant à leur orientation professionnelle.

Les S.A.S. terminales, quant à elles, sont mises en place à destination des lauréats de B.T.S. obtenus par la voie de l'apprentissage. Les intéressés devront effectuer un stage professionnel hors de la Nouvelle-Calédonie. Toutefois, ils seront suivis sur le territoire par un maître d'apprentissage au sein d'une entreprise locale et seront suivis pédagogiquement par un tuteur au sein de l'entreprise extérieure.

Ces S.A.S terminales favoriseront, d'une part, l'ouverture d'esprit des intéressés et d'autre part, l'acquisition d'une autre expérience professionnelle. Les entreprises, quant à elles, bénéficieront de jeunes titulaires d'un Bac + 2 qui disposeront non seulement d'une qualification, mais également d'une expérience professionnelle pratique enrichie.

Il convient de signaler que dans le cadre d'une S.A.S. terminale, le maître d'apprentissage s'engage à verser une indemnité à l'apprenti durant la période de la S.A.S. et à recruter l'intéressé à l'issue.

S'agissant de la prime à l'apprentissage, elle ne sera versée au maître d'apprentissage qu'à l'issue du stage, dès lors que celui-ci embauchera l'intéressé.

Le gouvernement encourage l'investissement hôtelier dans le Nord :

La société hôtelière du Koniambo SARL a obtenu l'agrément au dispositif fiscal d'incitation à l'investissement.

Ce projet consiste en la construction de 16 studios et de 24 chambres ainsi qu'en la rénovation de 16 unités d'hébergement. Le coût global est estimé à 877 millions CFP. Il contribuerait à la création de 28 emplois à temps complet.

Agrément d'une entreprise touristique

Le gouvernement a accordé le renouvellement d'agrément d'entrepreneur de transports nautiques à caractère touristique à la société ABYSS, qui sert au transport de plongeurs.

Air Vanuatu modifie ses rotations

Air Vanuatu, pour des raisons commerciales, modifie son programme d'exploitation pour la saison « hiver 2004/2005 » du 17 décembre 2004 au 31 mars 2005 entre Nouméa et Port-Vila. Dans sa nouvelle grille, la rotation du jeudi est supprimée ; trois rotations subsistent, les mercredi, vendredi et dimanche. De plus, les horaires de la rotation du dimanche sont décalés d'une heure et trente minutes. (En annexe : le programme d'exploitation).

Lors de cette même séance le gouvernement a agréé :

- Monsieur Damien Chevallier en tant qu'expert comptable
- Et les sociétés d'expertises comptables suivantes :
 1. SARL CECG : gérante Oivia MARIE
 2. SARL MCA COMPTA : gérant Bernard FORGUES

Agréments individuels d'investisseurs financiers

La Nouvelle-Calédonie a agréé le programme d'investissement de la SARL Nessaquacole Farm au dispositif fiscal d'incitation à l'investissement.

Le dossier de la SARL « Nessaquacole Farm » concerne la construction d'une ferme de production et d'élevage de crevettes de mer sur 91 hectares de bassins dont le coût global est estimé à 594.900.248 F CFP. Des souscriptions en capital à hauteur de 45 % et le reste apporté en compte-courant financeront le projet sans avoir recours à des subventions publiques.

La ferme, jugée conforme à la réglementation d'impact sur l'environnement, utilisera un système de production avec aération des bassins pour une meilleure rentabilité.

Ce projet apportera son concours au renforcement de la filière crevette, réservant l'intégralité de sa production à la SOPAC.

La communication

La société « Nessaquacole Farm » s'engage à créer 12 emplois directs à plein temps auxquels s'ajoutera du personnel occasionnel pouvant aller jusqu'à 10 personnes au moment des campagnes de pêche.

Subventions aux associations de jeunesse :

Pour un total d'environ 4 millions CFP, le gouvernement a accordé des subventions à :

- l'association calédonienne pour l'animation et la formation (A.C.A.F.) ;
- l'association pour la formation des cadres des loisirs des jeunes (A.F.O.C.A.L.) ;
- la fédération des œuvres laïques (F.O.L.) ;
- les guides de France de la Nouvelle-Calédonie ;
- les scouts de France de la Nouvelle-Calédonie ;
- les villages de Magenta (U.F.C.V.).

Ces crédits sont destinés à soutenir le développement des activités socio-éducatives :

- ⇒ organiser des formations de formateurs de cadres de centres de vacances et de loisirs ;
- ⇒ mettre en place un suivi des directeurs stagiaires en situation pratique ;
- ⇒ soutenir financièrement l'accès à la formation pour les personnes sans revenu ;
- ⇒ améliorer la qualité pédagogique des formations des cadres de centre de vacances et de loisirs ;
- ⇒ améliorer la « couverture » territoriale des actions associatives ;
- ⇒ encourager la pratique d'activités innovantes dans le cadre des centres de vacances et de loisirs.

ANNEXE 1
à l'arrêté relatif à l'autorisation d'exploiter des services aériens réguliers
internationaux
au profit de Air Vanuatu

Exploitant :

Dénomination : Air Vanuatu

Adresse du siège social : P.O. Box 148
Port-Vila
Vanuatu

Adresse en Nouvelle-Calédonie : 22, rue Duquesne (Espace
Moselle)
BP 336
Nouméa

Téléphone / Télécopie : (687) 28.66.77 / (687) 27.40.50

Flotte exploitée par la compagnie :

Type d'avion : ATR 42
 Immatriculation : YJ-AV42
 Configuration : 45 Y / 1 000 Kg

Ligne régulière :

Port-Vila – Nouméa

Horaires :**PROGRAMME D'EXPLOITATION**

Heure Locale / Période Hiver 2004-2005 valable du 27 octobre 2004 au 31 mars 2005

JOUR	ROUTE	N° de VOL	HEURE LOCALE
MERCREDI	VLI/NOU	NF 064	06.30 / 08.05
	NOU/VLI	NF 065	08.45 / 10.20
VENDREDI	VLI/NOU	NF 064	06.30 / 08.05
	NOU/VLI	NF 065	08.45 / 10.20
DIMANCHE	VLI/NOU	NF 064	17.30 / 19.05
	NOU/VLI	NF 065	19.45 / 21.20

République Française



La communication